



Politique municipale en matière de cours et préaux scolaires

Réponse au postulat de de M. Jacques-Etienne Rastorfer « Pour une récréation des cours de récréation »

Réponse au postulat de M. Pierre Conscience « Pour des espaces de vie commune et des activités pédagogiques égalitaires au sein des écoles lausannoises »

Réponse au postulat de M. Xavier Company et consorts « Et la cour d'école, c'est pour les garçons ou les filles ? »

Rapport-préavis N° 2023 / 14

Lausanne, le 23 mars 2023

Madame la Présidente, Mesdames, Messieurs,

1. Résumé

Bien que leur accessibilité, leur convivialité et leurs aménagements varient, les préaux scolaires jouent un rôle fondamental dans la journée des écolières et des écoliers et, en dehors du temps scolaire, dans la vie des quartiers.

D'un point de vue environnemental, les préaux présentent un fort potentiel de valorisation en termes de lutte contre le réchauffement climatique et de renforcement de la biodiversité. Cependant, leur usage peut s'avérer problématique, que ce soit en termes d'occupation de l'espace (souvent trop genrée) ou de nuisances pour le voisinage.

Le présent rapport-préavis a pour objectifs de clarifier le statut des préaux scolaires afin de pouvoir en informer le public et de proposer des mesures destinées à les aménager dans une perspective d'égalité de genre et en tenant compte des enjeux climatiques, tout en favorisant la convivialité et le vivre ensemble dans ces lieux. En somme, il s'agit d'implémenter une nouvelle politique des préaux scolaires.

A l'issue de plusieurs expériences menées à Lausanne, la Municipalité propose ainsi une stratégie de mise en œuvre, répondant à quatre ambitions : l'ouverture au quartier, la création d'aménagements conviviaux, ludiques et inclusifs, l'intégration des enjeux climatiques et au développement de la biodiversité, et la participation citoyenne.

Le déploiement de cette politique est un projet collectif qui s'appuie sur une collaboration interservices associée à de larges consultations et à des processus participatifs impliquant la population lausannoise.

Le présent rapport-préavis participe à la mise en œuvre des objectifs suivants du programme de législature :

- 4. des espaces publics transformés & agréables ;
- 6. l'intégration & la citoyenneté ;
- 12. soigner l'environnement & la biodiversité ;
- 13. l'innovation pour faciliter la vie de toute la population ;

2. Objet du rapport-préavis

Par le présent rapport-préavis, la Municipalité présente sa stratégie de mise en œuvre de la politique des préaux scolaires au Conseil communal en répondant à plusieurs postulats en lien avec la politique des préaux scolaires :

- M. Jacques-Etienne Rastorfer : « Pour une récréation des cours de récréation » ;
- M. Pierre Conscience : « Pour des espaces de vie commune et des activités pédagogiques égalitaires au sein des écoles lausannoises » ;
- M. Xavier Company et consorts : « Et la cour d'école, c'est pour les garçons ou les filles? ».

3. Table des matières

1.	Résumé	1
2.	Objet du rapport-préavis	2
3.	Table des matières	2
4.	Préambule	3
5.	État des lieux des sites et préaux scolaires lausannois.....	4
5.1	Cadre général et gestion.....	4
5.2	Cours et préaux scolaires : des centralités de quartier au croisement de multiples enjeux	4
6.	Stratégie municipale en matière de cours et préaux scolaires	6
7.	Expériences réalisées à Lausanne et enseignements tirés.....	6
7.1	Démarches consultatives	6
7.1.1	Qu'en disent les enfants ? Démarche Pousses Urbaines 2021-2022	6
7.1.2	Qu'en dit la recherche ?	7
7.1.2.1	Projet Interact : « Préaux en tous genres » 2022.....	7
7.1.2.2	Etude quantitative auprès des riveraines et riverains des collèges de la Barre et de Riant-Pré, mémoire universitaire, 2022	8
7.1.3	Qu'en dit le quartier ? Projet participatif du collège St-Roch, 2022-2023	8
7.2	Valorisation et réaménagement des préaux scolaires	9
7.2.1	Rénovations et constructions récentes	9
7.2.2	Projets soutenus par les Fondations Radix et Federer « Des cours de récréations et de jeux proches de la nature » 2021-2022	9
7.2.3	Autres projets scolaires et de quartier	9
7.3	Enseignements tirés des expériences réalisées.....	10
8.	Axe 1 : Clarifier le statut des cours et préaux scolaires et communiquer.....	10
8.1	Dispositions règlementaires	10
8.2	Communication	11
9.	Axe 2 : Repenser l'aménagement des préaux scolaires.....	11
9.1	Spatialité	12
9.2	Équipements et aménagements.....	13
9.3	Signalétique	14
10.	Axe 3 : Valoriser et végétaliser les préaux	14
10.1	Arborisation.....	15
10.2	Surfaces.....	15
10.3	Aménagements verts dans les préaux	16

11. Axe 4 : Encourager la participation citoyenne et en particulier celle des enfants et des jeunes.....	16
11.1 Participation des enfants et des jeunes.....	17
11.2 Une démarche inclusive : donner la parole aux usagères et usagers.....	17
12. Mise en œuvre de la politique des préaux scolaires.....	18
12.1 Mise en place d'une Plateforme de coordination interservices.....	18
12.2 Planification et priorisation des projets.....	19
12.3 Prévention et gestion des incivilités.....	19
12.4 Entretien.....	20
13. Réponses aux postulats.....	20
14. Impact sur le climat et le développement durable.....	21
15. Impact sur l'accessibilité des personnes en situation de handicap.....	21
16. Aspects financiers.....	21
16.1 Principes de financement.....	21
16.2 Incidences sur le budget d'investissement.....	22
16.3 Incidences sur le budget de fonctionnement.....	22
17. Conclusions.....	22

4. Préambule

Les préaux scolaires sont emblématiques de l'articulation, sur un même site, des besoins de l'enseignement, des enfants et de la ville et sa population. Pour rappel, la Ville de Lausanne avait énoncé, dès 2019¹, une politique de rénovation du patrimoine scolaire organisée autour de trois axes :

1. répondre à l'évolution sociodémographique de la population lausannoise et aux besoins pédagogiques de l'école ;
2. poursuivre, de manière soutenue, les opérations de rénovation et d'assainissement du parc immobilier scolaire, dans une perspective durable ;
3. renforcer la polyvalence des sites et des espaces, ainsi que les synergies entre les domaines scolaire et parascolaire, avec les autres partenaires de l'école et les actrices et acteurs des quartiers.

La stratégie en matière de préaux s'inscrit principalement dans le troisième axe et les considérations de 2019 y correspondent pleinement : « les sites scolaires, tant à l'extérieur qu'à l'intérieur, doivent se concevoir comme des lieux de vie, articulés autour des différents besoins des enfants/élèves au cours de leur journée (scolaire et parascolaire), mais aussi en fonction des besoins du quartier et d'autres partenaires ou utilisateurs des espaces scolaires (associations, sociétés sportives, écoles de musique ou autre). Penser les espaces pour qu'ils permettent divers usages, concomitants ou non, dans le respect des besoins des utilisatrices et utilisateurs et des contraintes structurelles, suppose davantage de réflexion en amont mais permettra incontestablement des synergies et une gestion plus efficiente des infrastructures »².

La durabilité est un autre enjeu d'importance, compte tenu de l'opportunité de végétaliser et perméabiliser ces lieux, mais aussi d'en faire les premiers terrains de l'éducation en plein air et de la sensibilisation à l'environnement pour les enfants.

Le présent rapport-préavis a pour objectif de renforcer le rôle des préaux comme centralité de quartier en dehors du temps scolaire. Il s'agit d'une part de clarifier le statut des préaux scolaires afin de pouvoir en informer le public et, d'autre part, de proposer des mesures destinées à aménager les préaux dans une perspective d'égalité de genre en tenant

¹ Rapport-préavis N° 2019/18

² Rapport-préavis N° 2019/18, p. 22

compte des enjeux environnementaux et climatiques, tout en favorisant la convivialité et le vivre ensemble dans ces lieux.

5. État des lieux des sites et préaux scolaires lausannois

5.1 Cadre général et gestion

La Ville de Lausanne est propriétaire d'une cinquantaine de sites scolaires répartis dans toute la ville. Elle est également locataire pour 13 lieux scolaires. Le Service des écoles et du parascolaire (SEP) gère l'ensemble de ces sites, comprenant les préaux.

L'organisation et les dimensions des préaux scolaires obéissent à des dispositions cantonales³ qui prévoient qu'il faut compter 120m² par classe dont 10% couvert. Si le site scolaire comporte plusieurs préaux, chacun devrait être idéalement couvert à 10%.

Les aménagements sont laissés à la libre appréciation des communes mais doivent respecter les principes suivants :

- ségrégation du trafic des véhicules et des piétons dans le périmètre scolaire ;
- aménagement de préaux distincts pour chaque cycle d'enseignement ;
- respect des éléments naturels existants, en particulier conservation de la végétation ;
- aménagement d'espaces verts arborisés (zones ombragées) et aménagements en faveur de la biodiversité et d'un potager ;
- implantation d'installations sportives extérieures de telle sorte que le travail dans les classes ne soit pas perturbé et qu'elles obéissent à des normes très spécifiques ;
- mesures spécifiques pour les installations en hauteur non conventionnelle.

Lorsque des préaux font l'objet de travaux d'aménagements, le SEP collabore étroitement avec le Service des parcs et domaines (SPADOM), la Délégation aux places de jeux et, cas échéant, le Service des sports.

Enfin, l'entretien des préaux est de la compétence du SEP pour ce qui concerne les espaces non végétalisés⁴. C'est également à celui-ci que revient la tâche du nettoyage et du ramassage de l'ensemble des déchets, grâce aux concierges des bâtiments scolaires et à leurs équipes. Les abords des écoles sont du ressort du Service de la propreté urbaine (PUR) lorsque ces derniers jouxtent le périmètre scolaire. Par ailleurs, l'entretien courant des surfaces vertes et de tous les éléments végétaux est assuré par le SPADOM, de même que les contrôles de sécurité des éléments de jeux et des revêtements amortissants, sous la coordination de la Délégation aux places de jeux.

5.2 Cours et préaux scolaires : des centralités de quartier au croisement de multiples enjeux

L'école assume deux missions fondamentales : la transmission des savoirs et la socialisation de toutes celles et ceux qui la fréquentent. À cet égard, les préaux scolaires constituent des outils importants pour favoriser un climat scolaire serein. Ils permettent des activités variées et rassemblent des enfants d'âges différents pour la récréation et pour diverses activités pédagogiques en extérieur.

Les préaux sont des lieux qui peuvent et devraient être pensés comme des espaces favorisant le mouvement et l'activité physique au quotidien, durant le temps scolaire mais aussi hors du temps scolaire. Par ailleurs, de nombreuses études scientifiques démontrent

³ Règlement des constructions scolaires primaires et secondaires, art. 5 (RCSPS, 2020) avec les normes et recommandations relatives. Directives et recommandations pour l'aménagement d'installations sportives (2012) ;

⁴ Pour les nouveaux quartiers (par exemple le PA1 des Plaines-du-Loup) dans lesquels le préau joue un rôle de placette de quartier, l'entretien des parties minérales sera à la charge de PUR.

que l'enseignement en plein air⁵ contribue à promouvoir les compétences cognitives, émotionnelles, sociales et créatives ainsi que la santé des élèves et du corps enseignant. Celui-ci est développé par le Centre de compétence de la Haute école pédagogique (HEP) du Canton de Vaud. Mais les cours d'école induisent également des rapports de pouvoir, des dynamiques d'exclusions et des prérogatives territoriales genrées, en plus de celles liées à l'origine sociale (classes sociales, niveaux socio-économiques) et l'origine ethnique⁶. Les aménagements des préaux scolaires induisent souvent des mises à l'écart qui peuvent se transformer, sur le long terme, en des constructions identitaires biaisées et inégales, notamment en termes de genres. La recherche a montré que les inégalités qui se mettent en place dès le plus jeune âge forgent des représentations du monde difficiles à déconstruire ensuite. Cette préoccupation est au cœur des réflexions de la Ville qui, d'ailleurs, travaille déjà sur la régulation et l'aménagement d'espaces publics plus inclusifs⁷.

D'un point de vue architectural, les qualités spatiales des cours et préaux scolaires, leur accessibilité, leur convivialité et leurs aménagements varient suivant leur situation dans la ville ou l'historique de leur construction. Une analyse de la qualité paysagère des préaux lausannois, réalisée par le SPADOM⁸, révèle que la configuration et le traitement des limites spatiales n'étaient pas toujours optimaux ; l'arborisation est globalement de bonne qualité, mais pauvre en quantité; les revêtements sont majoritairement imperméables et peu diversifiés (enrobé bitumineux); les équipements (mobilier, jeux, etc.) sont peu adaptés aux usages voire manquants.

Or, il s'avère que les préaux scolaires peuvent constituer des maillons essentiels dans le réseau d'espaces verts de la ville. En effet, ils sont relativement peu contraints en comparaison d'autres espaces publics urbains. Étant donné que seules les prescriptions cantonales scolaires concernant leur aménagement doivent être respectées, ces espaces subissent moins de pression foncière, ce qui laisse une certaine latitude pour développer des projets d'aménagement vertueux, notamment en termes d'arborisation et de végétalisation, de sol, de gestion des eaux ou encore d'équipement. Leur potentiel de valorisation est dès lors important en termes de lutte contre le réchauffement climatique (îlots de fraîcheur), de favorisation de la biodiversité et de complément au réseau écologique et de lutte contre le bruit (îlots de calme).

Dans une ville qui se densifie, les espaces non construits, dédiés à la rencontre, au sport récréatif et à la détente, jouent un rôle fondamental en tant que centralités de quartier. En effet, puisqu'il est généralement accepté et entendu que les écoles sont des lieux pour les enfants et pour les jeunes, l'occupation des cours de récréation en dehors des heures d'école est assez intensive dans plusieurs quartiers lausannois. Elles sont également largement utilisées par les structures d'accueil parascolaire pendant la pause de midi et après les cours. D'autre part, les riveraines et riverains empruntent régulièrement divers chemins et raccourcis qui traversent certains sites scolaires. Ainsi, ces espaces, situés au cœur des quartiers, sont souvent des lieux d'identification et de rencontre pour les habitantes et habitants.

D'un point de vue sociétal, si le partage des usages entre école et quartier se passe bien dans la majorité des 50 sites scolaires lausannois, certains lieux sont plus problématiques. Tant la Municipalité que le Corps de police (CP) ou le SEP reçoivent régulièrement des plaintes des établissements scolaires ou du voisinage faisant état de nuisances, d'incivilités, de déprédations ou de problèmes de gestion des déchets. Différentes entités au sein de la Ville font d'ailleurs de leur mieux pour réguler et pacifier les usages actuels, en particulier lors d'incivilités répétées (nuisances sonores, déchets...). Dès lors, comment aménager au mieux les conditions du « bien apprendre » et du « faire société » ? En tant

⁵ L'enseignement en plein air ou « Outdoor education » a pour objectif de motiver les élèves lors de l'apprentissage, de construire des relations avec la nature et de mieux connaître le monde réel proche de l'école, de réduire le stress et d'avoir une meilleure santé. Priest, S. (1986). Redefining outdoor education: A matter of many relationships. *The Journal of environmental education*, 17.3, 13-15.

⁶ Cf. Préaux en tous genres : <https://wp.unil.ch/preauxentousgenres/>.

⁷ Préavis N° 2021/57 : Politique municipale d'inclusion des personnes LGBTIQ+, chapitre 6.2.

⁸ Cf. annexe 1 : Extrait du tableau récapitulatif établi par le SPADOM, septembre 2022.

que Ville apprenante⁹ labellisée par l'UNESCO, Lausanne souhaite saisir cette opportunité pour encourager la population à développer ses compétences citoyennes en les associant à ses réflexions.

6. Stratégie municipale en matière de cours et préaux scolaires

Pour ancrer le rôle des cours et préaux scolaires comme espaces de qualité pour la vie scolaire et celle des quartiers, la Municipalité entend développer une politique qui permettra d'apporter une réponse coordonnée à l'ensemble des problématiques et des enjeux posés par la mixité des usages des préaux scolaires. Plus encore, en mettant au cœur des réflexions l'enfance et la jeunesse, elle vise à qualifier les préaux d'espaces publics à priorité enfants et jeunes. En parallèle, elle saisit l'opportunité qu'ils représentent sur le plan environnemental pour lutter contre les îlots de chaleur et favoriser la biodiversité.

La Municipalité entend consolider sa politique en la matière autour de quatre axes, à savoir :

- axe 1 : clarifier le statut des préaux scolaires par la mise en place de dispositions réglementaires ad hoc et informer la population et les usagères et usagers de cette nouvelle politique ;
- axe 2 : repenser l'aménagement des préaux scolaires en fonction des besoins des enfants et de ceux des différent·e·s usagères et usagers ;
- axe 3 : valoriser et végétaliser les préaux de manière à participer à la lutte contre le réchauffement climatique urbain ;
- axe 4 : encourager la participation citoyenne, et en particulier celle des enfants et des jeunes, dans le cadre de cette politique.

Avant de développer ces quatre axes et de présenter les objectifs et priorités fixés par la Municipalité (chapitres 8 à 11), il paraît utile de présenter, dans le chapitre suivant, diverses expériences réalisées à titre exploratoire à Lausanne.

7. Expériences réalisées à Lausanne et enseignements tirés

Depuis 2020, de nouveaux projets et des démarches novatrices ont permis d'intégrer les préoccupations associées aux préaux scolaires, notamment en regard des enjeux environnementaux et sociaux. Menées par plusieurs entités de manière collaborative, les réflexions se sont concentrées sur la valorisation et l'aménagement de plusieurs préaux et sur la prise en compte des besoins et des envies des utilisatrices et utilisateurs. Concrètement testées sur le terrain et brièvement décrites ci-après, ces démarches ont nourri les réflexions et donné à la Municipalité l'occasion d'affiner sa stratégie en matière de préaux scolaires.

7.1 Démarches consultatives

7.1.1 Qu'en disent les enfants ? Démarche Pousses Urbaines 2021-2022

L'édition 2021-2022 de la démarche Pousses Urbaines menée par la Délégation à l'enfance visait à recueillir la vision que les enfants avaient des cours de récréation, de leurs usages et de leurs potentiels dans le cadre scolaire ou en tant qu'espace public de quartier. Des ateliers ont été réalisés avec des groupes d'adultes et d'enfants issus des écoles et des quartiers de Beaulieu, La Sallaz et La Rouvraie.

⁹ Selon la définition de l'UNESCO (2022), les villes apprenantes permettent aux individus de tous âges et de tous milieux de bénéficier d'une éducation inclusive de qualité ainsi que d'opportunités d'apprentissage, formel et informel, tout au long de la vie. Ainsi, « l'intégration des préaux scolaires, entre espace de formation et lieu de vie des quartiers » est l'un des buts fixés par la Ville de Lausanne dans son programme de législature 2021-2026.

La démarche a montré que le préau scolaire est cher aux enfants et qu'ils en ont une connaissance riche et fine. Toutefois, il s'agit d'un espace régi par de nombreuses règles, ce qui induit que, de manière générale, les enfants et les jeunes y reviennent actuellement relativement peu en dehors des horaires de l'école. Ce lieu est donc perçu comme prioritairement scolaire.

Dans la perspective d'une évolution vers un espace plus ouvert au quartier, les observations et les échanges ont permis d'aboutir notamment aux recommandations suivantes de la part des enfants¹⁰ :

- commencer par observer et comprendre les usages actuels des préaux, et penser ensuite leurs aménagements en complémentarité avec ceux du quartier ;
- qualifier les préaux d' « Espaces publics à priorité enfants », comme il existe des zones qui donnent la priorité aux piétons ;
- communiquer et informer le jeune public pour rapprocher le monde des adultes et celui des enfants.

7.1.2 Qu'en dit la recherche ?

7.1.2.1 Projet Interact : « Préaux en tous genres » 2022

Afin de comprendre et de déjouer les mécanismes qui engendrent des inégalités de genre dans les préaux, dans le cadre d'une collaboration formalisée entre la Ville et l'Université de Lausanne (UNIL), des étudiantes et étudiants ont développé, durant l'année 2022, des réflexions sur la thématique du genre au sein des cours de récréation dans le but d'apporter différents regards scientifiques¹¹.

Les résultats de ces différentes études confirment le rôle des cours et préaux scolaires dans la production d'identités genrées et d'inégalités. Précisément, une ségrégation de genre dans la cour d'école, principalement liée au choix des activités, entraîne une inégalité dans la répartition de l'espace. Les lieux clés identifiés par les garçons ont pour caractéristiques d'être vastes et centraux (par exemple les jeux sportifs), alors que les espaces laissés aux filles et aux « autres » garçons sont marginaux et plus restreints (par exemple les bords du préau, les endroits calmes et proches des lieux institutionnels tels que le secrétariat ou la bibliothèque). On observe également que les endroits tranquilles favorisent des activités moins typées en termes de genre.

Parmi les différentes pistes de réflexion et d'action énoncées, il est proposé de réfléchir à un partage plus égalitaire des espaces et des activités dans la cour et de privilégier des aménagements variés¹², tenant compte de l'intention, de la qualité, de la centralité et de la dimension des infrastructures. De plus, la notion d' « éphémérité » peut être un levier d'action pour améliorer la qualité des espaces et créer une flexibilité dans le temps¹³. Parallèlement, l'analyse du quotidien des concierges met en évidence des enjeux de reconnaissance et le fait que la perception de leur mission est essentiellement centrée sur les activités de nettoyage (par ailleurs souvent sous-estimées), alors que les tâches d'organisation, voire de prévention et relationnelles, restent souvent méconnues¹⁴. Les concierges demandent une sensibilisation des usagers et usagers et une meilleure collaboration avec les autres services d'entretien, de même que leur intégration dans les projets qui les concernent dans leur mission au quotidien.

¹⁰ Pousses urbaines (2022), Les préaux, espaces publics à priorité enfants? Recommandations complètes disponibles sur https://www.pousses-urbaines.ch/edition_preaux/ .

¹¹ Les résultats finaux des travaux menés dans le cadre du projet de recherche Interact Préaux en tous genres ont été publiés en janvier 2023 sur <https://wp.unil.ch/preauxentousgenres/> .

¹² Cf. Projet Interact : Cherix Maya.

¹³ Cf. Projet Interact : Yersin Maeva.

¹⁴ Cf. Projet Interact : Brahier Valentin.

Ainsi, il semble pertinent de thématiser le préau scolaire en tant qu'arène des inégalités de genre. Il sera tout aussi nécessaire de réinvestir ces lieux avec des discours et des pratiques sur l'égalité des sexes. Il est notamment proposé des interventions éducatives relatives à l'égalité, l'orientation sexuelle, l'amitié filles-garçons ou le consentement dès le plus jeune âge¹⁵. Il s'agit de renforcer le rôle actif des adultes, notamment des enseignantes et enseignants, et de leurs interventions auprès des enfants lors de comportements problématiques, pour éviter qu'une culture sexiste ne se mette en place dès le plus jeune âge.

7.1.2.2 Etude quantitative auprès des riveraines et riverains des collèges de la Barre et de Riant-Pré, mémoire universitaire¹⁶, 2022

Une étude sur la participation citoyenne et sur les dynamiques d'appropriation possibles des préaux scolaires a été réalisée auprès des riveraines et riverains dans les quartiers des collèges de La Barre et de Riant-Pré.

Il a été constaté que la participation est un concept que connaissent les habitantes et habitants des deux quartiers et que les riveraines et riverains préfèrent les formes de participation passive, notamment être informés et consultés. De plus, pour donner leurs avis sur les projets de leur quartier, la participation via une plateforme numérique et des sondages est privilégiée. L'étude montre que la morphologie et l'aménagement du préau scolaire influencent autant les actions et les déambulations que les perceptions : les caractéristiques d'un préau favorisent la création d'une ambiance qui lui est propre. Ainsi, perçu comme un espace public intégré à la vie urbaine en dehors des heures scolaires, l'appropriation du préau de Riant-Pré semble fonctionnelle et ludique, tandis que le préau de La Barre, bien que décrit comme un espace emblématique du quartier, est perçu comme une cour de récréation à part entière que les riveraines et riverains ne s'approprient pas en dehors des heures scolaires.

Concernant la participation citoyenne, il est proposé à la Ville d'offrir un milieu et des supports propices à la participation de toutes et tous les citoyennes et citoyens. L'implication des actrices et acteurs clés, tels que les associations de quartier, les structures parascolaires ou les commissions d'établissement, de même que la diversification de supports et de contenus relatifs à la participation, sont des éléments qui contribuent à réduire l'inégalité sociale en matière de participation citoyenne. En ce qui concerne les dynamiques d'appropriation de ces préaux, l'étude propose d'établir une grille morphologique d'observation des préaux. Cette grille dresse le portrait des préaux et permet d'identifier les liens entre les types d'appropriation de l'espace et l'aménagement existant.

7.1.3 Qu'en dit le quartier ? Projet participatif du collège St-Roch, 2022-2023

Dans le cadre de la rénovation du collège de St-Roch, la Ville a reçu plusieurs demandes émanant du quartier, des élèves et des professionnelles et professionnels de l'école concernant le réaménagement du préau scolaire et son articulation avec l'ensemble des démarches de pacification du quartier. Une large démarche participative a été lancée auprès de ces publics sous forme d'ateliers. Dans un cadre donné, il s'agissait d'abord d'identifier les atouts et les dysfonctionnements de la cour actuelle avant de recenser les propositions d'amélioration. Au terme du projet, les besoins et les attentes des différentes parties prenantes ont pu être clarifiés et validés auprès des publics concernés. Elles seront prises en compte dans la phase finale du chantier de rénovation de St-Roch, celle du réaménagement du préau, prévu au printemps 2024.

Cette expérience a permis d'établir des recommandations pour intégrer de manière efficiente la participation des nombreuses parties concernées par les aménagements des préaux scolaires lausannois. Autre enseignement de cette démarche : la gestion de la

¹⁵ Cf. Projet Interact : Chollet Manon.

¹⁶ Rakoto Laurenne (2022) La participation citoyenne et les dynamiques d'appropriation d'un espace scolaire et public : La politique des préaux scolaires de la Ville de Lausanne, (mémoire de Master PMP, UNIL-IDHEAP).

temporalité. Vu les délais des chantiers de construction ou de rénovation, prendre en compte l'avis des usagères et usagers (surtout s'ils sont jeunes) doit se faire selon un calendrier soigneusement étudié sous peine de décourager les protagonistes.

7.2 Valorisation et réaménagement des préaux scolaires

7.2.1 Rénovations et constructions récentes

Dans le cadre de la construction du collège de Riant-Pré dans le quartier des Fiches et de la rénovation du collège de l'Eglantine, inaugurés respectivement en 2020 et 2021, les préaux scolaires ont été (ré)aménagés en portant une attention particulière aux enjeux climatiques et de biodiversité. Concrètement, ce fut l'occasion de tester des matériaux alternatifs au revêtement bitumeux, d'augmenter sensiblement le nombre d'arbres prévus et de proposer des jeux et équipements plus naturels tout en répondant aux attentes exprimées par les enfants.

Une évaluation interne menée six à douze mois après leur mise en service a mis en évidence que les nouveaux aménagements étaient appréciés, notamment leurs impacts positifs en termes de climat, de qualité ludique et de convivialité. Les récréations se déroulent mieux parce qu'il y a une meilleure répartition des groupes d'enfants dans l'espace. Cependant, les nouveaux revêtements de sol avaient suscité des réactions, parfois assez vives, de la part des utilisatrices et utilisateurs, des concierges et du personnel d'entretien. Le mécontentement concernait notamment le risque de blessure lié aux gravillons, la gestion des espaces et le nettoyage.

7.2.2 Projets soutenus par les Fondations Radix et Federer « Des cours de récréations et de jeux proches de la nature » 2021-2022

Suite à un appel à projets des fondations R. Federer et Radix, la Ville a obtenu une subvention de CHF 132'000.- pour réaménager les préaux de quatre collèges primaires lausannois : Beaulieu, Coteau-Fleuri, Pierrefleur et Vieux-Moulin (CHF 33'000.- par collège). L'objectif était de mettre en place des cours de récréation avec des places de jeux attrayantes qui encouragent le mouvement et la découverte, tout en garantissant une proximité avec la nature. En collaboration avec les directions d'établissement concernées et avec l'appui de la Fondation Radix, les services de la Ville ont élaboré et réalisé des espaces privilégiant les éléments naturels et locaux. Dans ces projets, le corps enseignant et généralement les enfants ont été intégrés à la réflexion. Les professionnelles et professionnels de l'école et du parascolaire ont en outre bénéficié d'une formation sur l'utilisation pédagogique de leur nouvelle cour¹⁷. Un guide de réaménagement a été récemment mis à disposition par la Fondation Radix, contenant des conseils concrets et des exemples de bonnes pratiques¹⁸.

Ces projets ont mis en lumière la nécessité d'élaborer une planification intégrant en amont toutes les parties prenantes, en clarifiant le cadre et les rôles de chaque instance.

7.2.3 Autres projets scolaires et de quartier

Chaque année, en réponse aux demandes émanant des établissements ou des commissions d'établissement, diverses réalisations ciblées sont effectuées dans les préaux, telles que des peintures, l'installation de nouveau mobilier ou de jardins potagers. En 2022, plusieurs projets ont été menés dans les collèges d'Eglantine, d'Isabelle-de-Montolieu, de Mon-Repos et de Montchoisi. Des jardins potagers ont également été créés dans les collèges de Beaulieu, Coteau-Fleuri, Chissiez, Croix d'Ouchy, Isabelle-de-Montolieu, Pierrefleur, Pontaise, La Rouvraie, La Sallaz, Vers-chez-les-Blanc et Villamont.

¹⁷ Par la Fondation Radix, en collaboration avec la Fondation Silvana.

¹⁸ Fondation Radix, *Des cours de récréation et de jeux proches de la nature*, juin 2022 <https://www.courverte.ch/>

En parallèle, une démarche initiée par la Commission d'établissement des Bergières auprès des élèves de 9^e à 11^e années et des riveraines et riverains, montre que la participation suscite un réel intérêt. Ainsi, plus de 60% des élèves ont participé au sondage proposé dont 74% se sont dit prêt·e·s à s'impliquer dans la réalisation des aménagements de leur école.

L'expérience montre qu'une coordination est nécessaire afin de garantir un traitement équitable et coordonné des demandes adressées aux services de la Ville.

7.3 Enseignements tirés des expériences réalisées

Un grand nombre d'actrices et acteurs s'intéressent à la thématique des préaux et les projets, démarches pilotes et études ont mis en évidence les caractéristiques d'une cour de récréation de qualité : inclusive, conviviale, ludique, diversifiée, confortable, stimulante, encourageant le mouvement, intégrant la nature et ouverte sur le quartier. Les retours d'expérience montrent cependant que chaque préau a sa propre réalité et qu'il n'existe donc pas de modèle universel à appliquer. L'on retiendra néanmoins l'importance de prendre en compte les avis des usagères et usagers lors de la conception, l'aménagement et l'exploitation du préau afin de répondre au mieux aux différentes réalités, ainsi que d'assurer un suivi à la fin du projet. Par ailleurs, les expériences ont montré la nécessité d'établir un cahier des charges complet avant tout nouvel aménagement afin de préciser les critères, les étapes, les parties impliquées et ce qui est attendu d'elles. Il est tout autant important de concevoir une communication soignée et des outils de consultation adaptés, tant pour les partenaires que dans le cadre des démarches de participation citoyenne. Enfin, le suivi et l'entretien après les travaux doivent être anticipés.

Ces expériences et enseignements confortent ainsi la Municipalité dans sa poursuite et son affinage stratégique en matière de préaux scolaires. Forte de ces éléments, celle-ci propose de déployer ses efforts selon les quatre axes suivants.

8. Axe 1 : Clarifier le statut des cours et préaux scolaires et communiquer

Il apparaît que les préaux scolaires ont actuellement un statut peu clair aux yeux de la population. Même si l'école est un point de repère important pour les familles d'un quartier et touche un nombre important de personnes, elle est le plus souvent monofonctionnelle. Hors du temps d'école, l'accès aux zones scolaires n'est pas clairement défini et certains préaux sont plutôt perçus comme peu accessibles ou comme refuges impliquant des comportements non respectueux des riveraines et riverains (zones de non-droit). Aussi, il s'agit de réfléchir aux potentialités de ces lieux formatés et quelque peu contraignants, afin d'offrir une valeur ajoutée à leur rôle de centralité de quartier en profitant des synergies offertes par les nouveaux aménagements des préaux scolaires lausannois.

De plus, il n'y a actuellement pas d'indications claires qui permettent de rappeler aux utilisatrices et utilisateurs l'usage adéquat de ces espaces. C'est ce qui explique sans doute les difficultés rencontrées par les agents de la Ville lorsqu'ils sont appelés à intervenir sur ces sites en dehors du temps scolaire.

8.1 Dispositions réglementaires

Au Registre foncier, les sites scolaires sont des propriétés communales privées, tout comme les parcs et domaines de la Ville. Si la principale différence entre les parcs et les cours de récréation réside dans le partage temporel des usages entre le milieu scolaire et le reste de la population, on peut néanmoins s'inspirer des dispositions réglementaires régissant les parcs et domaines pour clarifier les usages permis sur les sites scolaires en dehors du temps scolaire.

Dans cette perspective, la Municipalité a adopté, à l'automne 2020, des dispositions réglementaires relatives aux cours et préaux scolaires, largement inspirées de celles

régissant les espaces verts de la Commune¹⁹. En substance, ces dispositions consacrent la multifonctionnalité des préaux, à l'intention des jeunes et des enfants du quartier, tout en donnant la priorité de leur usage aux élèves pendant le temps scolaire.

Pour le reste, en application du règlement de police de la Ville²⁰, les dispositions préconisent le respect d'autrui et la tranquillité publique, la protection du patrimoine, de la faune et de la flore. Elles définissent également les activités qui peuvent ou non avoir lieu dans les préaux scolaires.

Selon les caractéristiques de chaque préau, des informations spécifiques seront en outre affichées, comme les horaires d'ouverture au public. Des représentantes et représentants des professionnelles et professionnels de l'école et de l'éducation, mais aussi des enfants, seront sollicités pour décliner les règles dans leur préau. De plus, des espaces particuliers comme les terrains de sport pourront faire l'objet d'une signalétique propre.

8.2 Communication

Afin d'informer la population lausannoise de la nouvelle politique municipale, l'ouverture des préaux au public en dehors du temps scolaire fera l'objet d'un plan de communication. L'enjeu sera de communiquer autour de ces nouvelles dispositions réglementaires car il n'existe actuellement pas de signalétique spécifique relative aux règles d'usage sur les sites scolaires, mis à part quelques panneaux disparates dans des zones de terrains multisports. Dans le cadre des démarches participatives mises en place lors de rénovations, l'accent sera mis sur l'accessibilité et l'opportunité de s'approprier ces espaces en invitant les riveraines et riverains à proposer de nouvelles idées pour rendre les préaux encore plus accueillants.

9. Axe 2 : Repenser l'aménagement des préaux scolaires

Les enfants doivent pouvoir profiter d'activités en extérieur et leurs besoins doivent être au cœur des projets d'aménagement des préaux scolaires. Jouer et bouger en plein air permet d'équilibrer la journée de l'élève, de contribuer au développement moteur et de favoriser la concentration et l'apprentissage scolaire.

Plus encore, l'aménagement et l'accès aux préaux scolaires répond à un enjeu de santé publique, la proportion d'élèves en surpoids étant plus élevée en milieu urbain qu'en milieu rural. Par ailleurs, les préaux contribuent à créer des cultures uniques chez les enfants en leur donnant l'opportunité de s'intégrer socialement et d'être actifs, là où l'école tend à cadrer leurs activités et interactions.

Dès lors, la Municipalité considère que l'accès aux divers aménagements des préaux est essentiel pour les enfants puisqu'ils favorisent l'activité physique au quotidien mais aussi leur bien-être mental et social en milieu urbain.

Du côté des professionnelles et professionnels de l'école et du parascolaire, les attentes exprimées en lien avec les besoins des élèves sont multiples : les espaces gagneraient à être davantage morcelés, il faudrait plus d'ombre, des lieux où les enfants puissent s'asseoir et davantage de jeux (sûrs) seraient bienvenus.

Il a été démontré que le fait d'appréhender la cour d'école en sous-espaces contribue à limiter les inégalités socio-spatiales²¹, notamment les inégalités de genre qui se construisent dans les préaux scolaires. D'une manière générale, un préau scolaire qui

¹⁹ Annexe 2: Dispositions réglementaires applicables aux sites et préaux scolaires de la Commune de Lausanne.

²⁰ Règlement général de police (RGP): par exemple, interdiction de faire du bruit sans nécessité (art. 30).

²¹ Des études récentes montrent que l'acquisition d'un capital spatial, progressive au cours des années d'école, est inégale selon l'âge scolaire et selon les individus. Le capital spatial décrit la façon dont l'espace, notamment son usage, sa connaissance et sa maîtrise, font l'objet d'un apprentissage qui relève du construit social et culturel. Il recouvre la capacité à se déplacer, à contrôler, à dominer et à transformer un espace (Gilles, E. 2020, « La cour de récréation à l'épreuve du genre au collège », Géoconfluences).

propose des sous-espaces et des activités diversifiées adaptées à l'âge des enfants permet une meilleure cohabitation des différents groupes et facilite la création de liens sociaux.

Enfin, l'un des objectifs de la Municipalité est de faire de l'école une valeur ajoutée pour le quartier. Dans la mesure où les préaux scolaires viennent compléter l'offre en espaces publics de la ville, ils présentent un fort potentiel à moyen et long terme pour la création de nouveaux espaces de jeux et de rencontre au cœur des quartiers, propices à l'activité physique et au mouvement.

9.1 Spatialité

En matière de spatialité, les objectifs sont les suivants :

- créer des sous-espaces, diversifier les usages et les ambiances, notamment pour éviter l'appropriation genrée et/ou par certains groupes d'âges ;
- dédier un maximum d'espaces extérieurs aux divers usages des enfants ;
- apporter un soin particulier au traitement des limites spatiales et à leur définition ;
- penser la position des sous-espaces en tenant compte du confort sonore des usagères et usagers et des riveraines et riverains ;
- réduire au maximum le nombre de places de parc et en prévoir d'autres pour ranger les moyens de transport actifs ainsi que pour la dépose des enfants au moyen de la mobilité douce²².

Les quatre préaux scolaires rénovés dans le cadre des projets des Fondations Radix et Federer ont été aménagés en créant des sous-espaces qui offrent plusieurs qualités, à savoir des « îlots » ou zones incitant au calme, à la détente, aux jeux ou à d'autres utilisations. Les expériences montrent, selon les premières observations du corps enseignant et du personnel éducatif, que la variété de ces sous-espaces a amélioré la cohabitation des usages et la sécurité de la cour. Elles et ils ont constaté que les élèves se sentent plus à l'aise au moment de la récréation et que les comportements violents avaient diminué. La cour doit toutefois offrir suffisamment d'espaces pour permettre aux enfants de courir, de se dépenser et de stimuler leur curiosité.

En aménageant la cour en sous-espaces en incluant des zones calmes²³ et en travaillant sur la centralité et la périphérie, l'appropriation inégale des espaces est plus limitée. Pour les lieux normés existants, en l'occurrence les terrains de sport, leur gestion devra être revue de manière à ce que chaque enfant puisse utiliser ces espaces de façon égalitaire et pondérée.

Penser la spatialité donne l'occasion de repenser l'organisation de la cour de récréation, les zones dédiées aux parents, d'accompagner les enfants à (ré)investir des activités²⁴, mais aussi de moduler les espaces acoustiques et ainsi limiter la propagation du bruit. Selon la morphologie de la cour, les différents sous-espaces pourront être délimités au moyen d'éléments structurants (végétaux, mobilier, etc.) et/ou de dessins au sol.

Enfin, en continuité avec sa politique climatique, la Municipalité prévoit de diminuer progressivement le nombre de places de stationnement dans les sites scolaires²⁵ afin d'optimiser les espaces à disposition des enfants et en renforcer la sécurité. Quelques places resteront pour les livraisons et le personnel itinérant. Pour encourager les modes actifs de mobilité tant auprès des parents et des élèves qu'auprès des enseignantes et

²² Préavis N° 2022/07 : Rues Vivantes II, chapitre 8.1 « Mesures pour des quartiers plus conviviaux – Des rues pensées pour les enfants ».

²³ Cf. Projet Interact (<https://wp.unil.ch/preauxentousgenres>): les endroits calmes et à l'abri des regards favorisent des activités qui s'éloignent de la production d'identités genrées (par exemple des jeux de fiction) et participent à la création de liens entre les enfants (M. Cherix).

²⁴ Cf. Projet Interact, observations et considérations générales – 2^e piste de réflexion et d'action.

²⁵ Rapport-préavis N° 2020/54, annexe 3 : Catalogue des axes d'action du Plan climat et mesures proposées, mesure n°54.

enseignants, elle généralisera les dispositifs de rangement de moyens de transport (vélos, trottinettes) et des zones pour la dépose des enfants au moyen de la mobilité douce (pédibus, vélos cargo...). La Ville veillera également à intégrer les rues adjacentes aux réflexions, voire à limiter le trafic automobile à proximité des sites scolaires là où c'est pertinent²⁶.

9.2 Équipements et aménagements

En matière d'équipements (mobilier et jeux) et d'aménagements, la Ville se fixe les priorités suivantes :

- mettre en place du mobilier, simple et polyvalent, adapté tant aux âges et aux besoins des enfants et des jeunes qui fréquentent l'école ainsi qu'aux attentes d'un public plus diversifié (école, parascolaire, quartier) ;
- assurer une présence optimale d'équipements ludiques et sportifs diversifiés, favorisant le mouvement pour toutes et tous ;
- diversifier l'offre proposée en termes de jeux (polyvalents, collectifs, non genrés...) en proposant des supports adaptés à chaque tranche d'âge, y compris aux plus jeunes²⁷ ;
- privilégier des aménagements de jeux et d'installations ayant une faible empreinte sur l'environnement ;
- installer des équipements adaptés aux lieux et aux besoins des différents usages tels que des éclairages, des poubelles, des fontaines ;
- conférer un caractère évolutif et modulable aux aménagements afin de pouvoir tenir compte des besoins de l'école et du quartier qui sont en constante évolution. Des aménagements tests ou transitoires pourraient être mis en place dans un premier temps.

Le mobilier, les jeux et les revêtements amortissants/de sol installés dans les préaux scolaires lausannois privilégieront des matériaux naturels et locaux qui permettent aux enfants de réaliser des expériences sensorielles intéressantes et diversifiées. Cette approche, par ailleurs durable et écologique, s'avère en effet primordiale dans le développement des enfants, en particulier lorsqu'ils et elles grandissent dans un environnement urbain.

Grâce à l'expertise acquise, la Ville soutient l'aménagement de supports ludiques diversifiés incluant des jeux développés sur mesure et non genrés²⁸ mais aussi des espaces de jeux polyvalents, privilégiant le jeu collectif et adaptés aux capacités de chaque tranche d'âge. De plus, les structures de jeu dans les cours d'école doivent être dimensionnées de façon à pouvoir accueillir un grand nombre d'enfants à la fois et être disposé dans l'espace de sorte à ce que les groupes soient bien répartis (par tranche d'âge, par cycle, etc.). Dans le même esprit, des coffres à jeux pourront compléter l'offre en matière de jeux dans les cours d'école.

Les préaux scolaires seront ainsi progressivement réaménagés de manière à créer des placettes accueillantes et ouvertes sur le quartier. À titre d'exemple, les préaux de l'Eglantine et de Riant-Pré, situés au cœur d'un quartier, disposent de bancs, de mobilier et de places de jeux qui s'intègrent de manière harmonieuse dans ces nouveaux espaces.

Pour améliorer la convivialité des préaux, la Municipalité prévoit également l'installation d'éclairages adaptés, à détection, comme ce fut déjà le dans la cour du collège de Beaulieu sous l'impulsion de la Commission d'établissement. Le choix et l'emplacement des poubelles (grandeur, nature du tri...) seront définis en tenant compte au mieux des besoins des utilisatrices et utilisateurs, mais aussi du personnel d'entretien. D'autres aménagements pourront être envisagés selon les demandes, en tenant compte

²⁶ Préavis N° 2022/07 : Rues Vivantes II

²⁷ Les jeux et leurs revêtements répondent aux normes de sécurité en vigueur (SN EN 1176 «Équipements et sols d'aires de jeux»)..

²⁸ En continuité avec les principes d'aménagement des places de jeux : *diversifié, écologique, inclusif et participatif* (voir Rapport-préavis N° 2017/26).

d'éventuelles contraintes et restrictions, tels que des fontaines à eau ou des toilettes publiques.

Enfin, la Municipalité poursuit sa politique d'accessibilité universelle au niveau des sites scolaires lausannois en aménageant des accès facilités pour les personnes à mobilité réduite et les familles avec des poussettes. Ainsi, dans le cadre des projets de réfection, le coordinateur de la Ville en matière d'accessibilité universelle sera systématiquement consulté et son implication dans les démarches participatives permettront de sensibiliser les différents partenaires ainsi que les usagères et usagers concerné·e·s.

9.3 Signalétique

La Ville se fixe pour objectif de concevoir et mettre en place une signalétique claire et harmonisée à l'échelle des différents sites scolaires.

Afin d'informer les usagères et usagers de leurs droits et devoirs, les règles d'usage devront être affichées au moyen d'une signalétique harmonisée sur tous les sites scolaires, de manière concise et imagée. Il s'agira de rappeler qu'il s'agit d'un territoire à priorité enfants/jeunes et de distinguer le temps scolaire des périodes ouvertes au public. Cette solution, accessible à des enfants ou des adultes non-lecteur·trice·s, s'appuiera sur une définition claire du périmètre scolaire sur chaque site, élaborée d'entente avec les directions des établissements scolaires.

L'intention est de donner une information concise, positive et inclusive, en évitant d'afficher une longue liste d'interdictions. Une charte graphique sera élaborée par des spécialistes en collaboration avec les services de la Ville afin de garantir une cohérence graphique dans tous les supports de signalétique et de communication relatifs aux préaux scolaires. Sur cette base, un choix de contenus et de pictogrammes sera créé pour que les messages à l'intention du public soient évolutifs et adaptés à chaque site.

10. Axe 3 : Valoriser et végétaliser les préaux

Les projets de revalorisation des préaux scolaires constituent des opportunités de renforcement du réseau écologique urbain et s'inscrivent à ce titre dans le Concept Directeur Nature en Ville²⁹. En tant que pièces importantes de ce réseau, les préaux permettront de rétablir la continuité ainsi qu'une meilleure qualité de la trame verte grâce à leur végétalisation.

La politique des préaux est également une opportunité pour lutter contre le réchauffement climatique urbain et s'inscrit à ce titre dans la politique défendue par la Municipalité au travers de son Plan climat³⁰ ainsi que dans le Plan climat vaudois et le Plan d'action Biodiversité 2019-2030³¹. Dans ce sens, le verdissement des préaux scolaires est un rempart efficace contre les fortes chaleurs mais également contre les inondations. Enfin, en plus d'améliorer la santé physique, les espaces de nature urbains sont favorables à la santé mentale des individus (OMS, 2017)³².

A noter que ce présent chapitre complète la réponse au postulat de M^{me} Florence Bettschart-Narbel et consorts « Plus de fraîcheur et de verdure dans les cours d'école », dans le cadre du rapport-préavis relatif au « Plan climat ».

²⁹ Préavis N° 2018/42 : Concept directeur « Nature en ville ».

³⁰ Rapport-préavis N° 2020/54 : Plan climat: politique climatique de la Ville de Lausanne.

³¹ La Cellule durabilité du Département de l'enseignement et de la formation professionnelle (DEF) met à disposition des documents d'orientation sur www.ecolevaudoisedurable.ch/, notamment des recommandations sur [l'aménagement des cours d'école](#) et des [jardins scolaires](#).

³² Hunter, R., Cleary, A., Cleland, C., & Braubach, M. (2017). Urban green space interventions and health: A review of impacts and effectiveness. Full report.

10.1 Arborisation

Dans le cadre de l'Objectif canopée³³, la Ville s'est engagée à augmenter l'indice de canopée de 50% sur l'ensemble du territoire urbain lausannois d'ici 2040. Les services de la Ville ont ainsi mis en place un calendrier de plantation dans les surfaces vertes existantes ne nécessitant pas de travaux de restructuration qui prévoit l'arborisation de cinq à huit préaux par année. Pour accélérer le processus d'arborisation, ces plantations font l'objet d'une coordination simplifiée entre les services concernés et ce plan d'action a permis de saisir rapidement les effets positifs de l'arborisation : cette démarche est largement saluée par les utilisatrices et utilisateurs.

Concrètement, les objectifs sont les suivants :

- atteindre 50% de couverture végétale pour chaque préau (surface de canopée) à 15 ans ;
- planter des essences diversifiées d'arbres adaptés au réchauffement climatique de manière échelonnée pour anticiper le renouvellement de l'arborisation ;
- mettre en place des conditions de plantation optimales (qualité de sol et espace de plantation) ;
- diversifier les strates (arborée, arbustive, herbacée, végétation verticale, etc.) ;
- penser systématiquement à des alternatives si la nature du sous-sol ne permet pas de planter des arbres ou de la végétation ordinaire.

D'autres mesures de végétalisation sont également développées en complément des plantations d'arbres. Murs et toitures végétalisées, bacs plantés et autres biotopes peuvent être imaginés, notamment lorsque les conditions de sol ne permettent pas la plantation d'arbre.

10.2 Surfaces

De manière complémentaire à la végétalisation et à l'arborisation des préaux, le choix de matériaux à fort albédo³⁴ et la perméabilisation des sols contribuent à lutter contre le réchauffement climatique. Le bitume des cours de récréation sera progressivement remplacé par des matériaux écologiques, ce qui permettra à la fois de limiter l'ampleur des îlots de chaleur urbains et de lutter contre les inondations. Selon une étude scientifique³⁵, ces mesures couplées offrent la possibilité de gagner jusqu'à 0,9°C sur la température ambiante au sein d'un espace. De plus, les nombreuses propriétés de ces revêtements permettent de réduire les bruits et d'amortir les chutes. Cette stratégie d'aménagement contribue également à structurer l'espace du préau en créant des limites et des articulations autour des différentes parties de la cour.

Les objectifs de la Ville sont les suivants :

- atteindre un minimum de 60% de surface perméable (dont 1/3 de surface verte) d'ici à 2040;
- favoriser les revêtements naturels, non carbonés et locaux (alternatives à l'enrobé bitumineux) et mettre en place des surfaces vertes, notamment des surfaces favorables au développement de la biodiversité et prenant en compte la notion d'albédo (prairie, gazon, gazon stabilisé, massif arbustif, etc.) ;

³³ Préavis N° 2021/15 : Objectif canopée – stratégie d'arborisation de la Ville de Lausanne.

³⁴ L'albédo est le pouvoir réfléchissant d'une surface, c'est-à-dire le rapport de l'énergie lumineuse réfléchie à l'énergie lumineuse incidente (Dictionnaire le Robert, 2023).

³⁵ Frere, M., Hendel, M., & Royon, L. (2020). Couplage de matériaux frais, perméables et arrosage urbain: évaluation d'un démonstrateur d'îlot de fraîcheur urbain. Publications de l'Association Internationale de Climatologie.

- maintenir des seuils devant les entrées (béton, dallage, pavé, enrobé) et délimiter les revêtements salissants pour faciliter l'entretien des bâtiments ;
- intégrer la gestion des eaux dans les parcelles en favorisant l'infiltration puis la rétention in-situ. Considérer l'eau comme une ressource, notamment pour la végétation, et non comme une contrainte ;
- anticiper les problématiques d'entretien (chambres de récolte des eaux, etc.) ;
- sensibiliser et informer les utilisatrices et utilisateurs au sujet des nouveaux revêtements.

Il ressort de premières expériences que, si l'acceptation de ces évolutions est assez bonne auprès des usagères et usagers, pour le personnel d'entretien il faut porter une attention particulière sur le choix des revêtements naturels. Les effets en termes d'usages doivent être anticipés et communiqués, notamment en matière d'entretien et de sécurité³⁶.

10.3 Aménagements verts dans les préaux

Afin de réaliser des aménagements favorables à la nature dans les préaux, la Ville se fixe les priorités suivantes:

- encourager l'utilisation de la nature comme support d'apprentissage en se référant aux dossiers pédagogiques à disposition ;
- encadrer et accompagner la mise en place d'installations de jardinage pédagogique.

Dans une perspective de « ville apprenante », végétaliser le préau scolaire représente une opportunité d'enrichir les pratiques pédagogiques et de favoriser des activités non genrées. L'intégration de la nature dans le préau permet aux élèves d'observer la biodiversité, d'exercer leur créativité, de renforcer leurs capacités motrices et d'acquérir des compétences en matière de risque. L'expérience des projets soutenus par la Fondation Radix a permis de former les professionnelles et professionnels des collèges concernés et de leur fournir des outils pour enseigner ou réaliser des activités dans un préau vert³⁷, quelle que soit la discipline ou le niveau scolaire.

Par ailleurs, les projets de jardins potagers dans les préaux sont appelés à se généraliser, qu'ils soient à visées pédagogiques uniquement ou partagés avec les habitantes et habitants du quartier. Un processus et une marche à suivre ont été élaborés pour soutenir et accompagner les diverses initiatives et clarifier les responsabilités.

11. Axe 4 : Encourager la participation citoyenne et en particulier celle des enfants et des jeunes

La Municipalité ambitionne de renforcer le rôle des cours et préaux scolaires dans le maillage social des quartiers, comme espaces rassembleurs, de qualité, à priorité enfants et jeunes. Convaincue que cette ambition répond aux aspirations de la population, elle souhaite pouvoir l'associer au déploiement de sa nouvelle politique, afin qu'elle puisse être partie prenante de ce changement de paradigme. Ce nouvel axe de la politique des quartiers doit s'appuyer sur des démarches participatives, afin que les différent·e·s usagères et usagers y trouvent du sens et de l'intérêt. Celles qui ont été organisées dans le cadre de Pousses Urbaines et de la rénovation du collège de St-Roch ont permis de tirer de précieux enseignements.

³⁶ A cet égard, le guide d'aménagement mis à disposition par la Fondation Radix fournit des conseils spécifiques sur les différents revêtements et constitue un apport précieux dans les réflexions.

³⁷ Fondation Radix (juin 2022), Dossier pédagogique pour l'utilisation de la cour de récréation et de jeux proche de la nature, consultable en ligne <https://www.courverte.ch/dossier-pedagogique/>

11.1 Participation des enfants et des jeunes

Sans le point de vue des enfants, il n'est pas possible de documenter et de comprendre les phénomènes sociaux complexes tels que les inégalités sociales qui se déroulent dans la cour d'école. Les enfants et les jeunes sont des interlocutrices et interlocuteurs capables et légitimes quant aux décisions qui les concernent. Puisque le rapport enfants-adultes est fortement influencé par les conceptions que les adultes ont de l'enfant, de son autonomie de pensée, de sa capacité à se positionner et à pouvoir disposer de certaines informations, la participation des enfants et des jeunes dépendra de la capacité des adultes à entendre leur voix et à rendre compte de cette sensibilité singulière de l'enfant³⁸. Ces objectifs s'inscrivent d'ailleurs dans l'esprit du label « Lausanne, Commune amie des enfants » délivré par l'UNICEF en 2012, en 2018 et en 2022.

L'échelle développée par le Canton de Vaud sur la participation des enfants et des jeunes³⁹ met en évidence une gradation des niveaux dans la participation. Il est donc nécessaire de clarifier l'implication souhaitée et surtout celle qu'il est possible de mettre en place. Ainsi, entre l'absence des plus jeunes dans le processus et l'autogestion complète d'un projet, différentes étapes ont été identifiées qui permettent de discerner ce qu'est une véritable participation. La simple présence ou une information donnée aux enfants et aux jeunes lors d'une séance ne leur laisse pas de marge de décision ni d'action. Pour éviter la participation « alibi », la Municipalité vise plutôt à leur donner une part active dans la réalisation conjointe de certaines activités. Tels des leviers d'expérimentation et d'inventivité sociale, la coréalisation, la codécision et la coresponsabilité sont des principes qui permettent aussi aux enfants et aux jeunes d'être impliqués dans leur environnement. Il s'agit là d'une vision exigeante de la participation, qui engage les services à construire et à maintenir un dialogue direct avec les enfants et les jeunes et donc à adapter leur manière de travailler.

Le corps enseignant est également en première ligne pour consulter et faire participer les élèves dans le cadre scolaire, en particulier grâce aux conseils des élèves. La Cellule durabilité du Département de l'enseignement et de la formation cantonal (DEF) met d'ailleurs à disposition une boîte à outils destinée aux établissements scolaires vaudois visant à intégrer le concept de durabilité à son propre contexte de manière flexible et autonome⁴⁰. D'autres instances telles que les structures d'accueil parascolaires ou les conseils des enfants peuvent aussi prendre le relais pour sonder et impliquer les enfants dans des démarches d'aménagement et de réflexion sur l'usage des cours et préaux scolaires.

11.2 Une démarche inclusive : donner la parole aux usagères et usagers

Compte tenu de la mixité des usages et des enjeux qui y sont liés pour l'école, le parascolaire et le quartier, la Municipalité appelle les directions d'établissement, le corps enseignant, les concierges des établissements scolaires, les Commissions d'établissement, les Conseils des enfants et des élèves, les centres socioculturels, les structures d'accueil parascolaire et les associations de quartier, à jouer un rôle fondamental dans la définition et l'appropriation de la nouvelle politique municipale en matière de préaux scolaires.

Si les services impliqués seront attentifs à la nécessité d'élaborer des processus participatifs depuis les premières réflexions jusqu'à la réalisation du projet, il faut cependant admettre que l'implication des citoyennes et citoyens est un exercice complexe, qui requiert de l'expertise et peut engendrer d'importantes déceptions s'il est mal conduit. Il s'agit donc de clarifier les conditions cadres du projet, en étant attentif aux divers avis et réactions des

³⁸ Sellenet, Catherine, « La Participation des parents en MECS, une utopie ? », in Empan, n° 85(1), 2012, pp. 57-63.

³⁹ L'échelle de la participation des enfants et des jeunes. Site officiel du Canton de Vaud. https://www.vd.ch/fileadmin/user_upload/organisation/dfj/sesaf/odes/fichiers_pdf/Echelle_participation_des_enfants_jeunes.pdf

⁴⁰ www.ecolevaudoisedurable.ch/ressources/concept-de-durabilite-guide-de-mise-en-oeuvre-pour-etablissements-scolaires-et

parties prenantes afin d'éviter des malentendus ou des attentes non réalisables, tout en suscitant un certain sentiment d'engagement.

En raison de la multitude de personnes impliquées tout au long de chaque projet, la Ville mettra en place un processus. Il permettra de gérer efficacement chaque projet, en définissant un cadre pour la participation, selon le type d'aménagement et la sensibilité du contexte. Elle veillera en particulier à ce que les éléments suivants soient intégrés pour chaque démarche :

- **définir clairement et de manière transparente les objectifs, les enjeux et le budget du projet, ainsi que la marge de manœuvre de chaque partie prenante.** Il s'agit de communiquer clairement leurs possibilités de participation ;
- **adapter les méthodes participatives,** non seulement aux enfants mais également aux jeunes et aux divers·es actrices et acteurs impliqué·e·s, en veillant à la représentation des genres et des âges. La Ville met à disposition de ses services divers outils pour faciliter la participation citoyenne : plateforme numérique participer.lausanne.ch, sondages en ligne, matériel ludique, etc. Le SEP peut aussi compter sur l'expertise des spécialistes communaux de la participation citoyenne⁴¹ ;
- **s'appuyer sur les actrices et acteurs relais dans les quartiers**⁴². Il est essentiel de pouvoir compter sur des relais locaux pour mieux toucher la population : association ou société de développement de quartier, centre socioculturel, commission d'établissement, structure parascolaire, voire club sportif ou culturel ;
- **informer et communiquer régulièrement tout au long du projet.** Pour minimiser toute ambiguïté, le SEP élabore un processus de communication qui intégrera les différentes phases des projets, et prendra en compte les démarches participatives mises en place. Pour faciliter l'accès à l'information et la communication sur les préaux scolaires, une page internet et une adresse e-mail générique⁴³ dédiées aux préaux scolaires ont été créées. L'information au jeune public ne devra pas être négligée et se fera par le biais des canaux propres, notamment l'école ;
- **évaluer le projet.** En recueillant les avis et les expériences une fois que le nouveau préau est réalisé et pratiqué, le SEP peut procéder à diverses corrections ou ajustements, voire les intégrer aux réflexions pour d'autres aménagements de préaux.

12. Mise en œuvre de la politique des préaux scolaires

12.1 Mise en place d'une Plateforme de coordination interservices

Dans le cadre de la politique déployée, un plan d'action coordonné sera mis en place, afin de suivre et gérer les problématiques rencontrées en regard de l'ouverture des préaux aux quartiers. Une coordination interservices sur les préaux scolaires sera mise en place, incluant les principaux services de la Ville concernés et des directions d'établissement scolaires, avec les objectifs suivants :

- accompagner la mise en œuvre de la politique d'ouverture des préaux aux quartiers, sur le plan organisationnel ;
- prioriser et coordonner les projets de rénovation des préaux scolaires ;
- monitorer la politique mise en place.

⁴¹ Par exemple, lors de l'atelier du projet de St-Roch, les idées des habitant·e·s ont été retranscrites et synthétisées en direct sur un support visuel, sous forme de dessins, par une graphiste présente sur place. Ce support, très apprécié du public, a permis la mise en contexte des aménagements souhaités et possibles afin de faciliter la réflexion. Ainsi, en tant qu'outil facilitant la participation, ce type de support pourra être réutilisé pour de futures démarches.

⁴² Mémoire universitaire, Rakoto L.

⁴³ SEPpreaux@lausanne.ch

Parallèlement, pour chaque projet d'aménagement de préau, des groupes de projets spécifiques, à géométrie variable en fonction du contexte et des spécificités, seront mis sur pied. Selon les objets traités ou les phases de projet, le groupe de projet pourra aussi inclure différentes parties prenantes, comme des concierges, des membres des Commissions d'établissement ou d'autres professionnelles et professionnels de l'école ou représentantes et représentants des quartiers.

12.2 Planification et priorisation des projets

Les principes énoncés dans le présent rapport-préavis feront désormais partie du cahier des charges global et du programme de construction de tout nouveau site scolaire. Dans le même état d'esprit, les préaux seront intégrés dans le périmètre d'étude lors de toute rénovation d'un bâtiment scolaire. Ainsi, les préaux des collèges des Plaines-du-Loup, de St-Roch, de la Barre et de Montoie sont à l'agenda des deux prochaines années. De plus, outre la participation systématique d'architectes paysagistes dans les projets, la Municipalité intégrera également des démarches participatives dans le planning du projet, afin d'offrir aux futur·e·s usagères et usagers l'opportunité de tenir compte de leurs propositions, tout en assurant le respect du calendrier des chantiers.

Parallèlement, les services de la Ville entreprendront chaque année, en complément de l'entretien courant, trois à quatre projets de réaménagement visant l'amélioration de la qualité des préaux scolaires, selon les principes édictés plus haut. Leur priorisation résultera de la conjonction entre les demandes des usagères et usagers du monde scolaire ou des quartiers, de leur potentiel en termes de lutte contre le réchauffement climatique et d'un équilibrage entre les quartiers. En prenant en compte les critères sociodémographiques du quartier, priorité sera donnée aux préaux les moins dotés en termes d'équipements, les plus minéraux, dans lesquels des démarches participatives sont en cours. Dans cette perspective, les préaux des collèges du Devin, de Bellevaux et de Prélaz feront l'objet d'un réaménagement complet prochainement.

Ceux-ci seront complétés par des aménagements mineurs destinés à répondre aux demandes émanant des écoles, des commissions d'établissement (CET) ou des quartiers. Il s'agit principalement d'ajout de mobilier, de marquage au sol et/ou d'installations de jardins potagers. D'autres aménagements simples pourraient aussi être proposés en cas d'opportunités liées au réaménagement d'espaces publics urbains (rues et places) à proximité.

Enfin, plusieurs interventions dans les surfaces vertes existantes dans les préaux se feront dans le cadre du Plan Canopée (plantations). Ces mesures simples viendront ainsi compléter les mesures paysagères de certains préaux.

12.3 Prévention et gestion des incivilités

En 2022, les coûts liés au vandalisme ont diminué de quelque CHF 148'200.- le budget d'entretien du SEP. Ce montant est à ajouter à toutes les ressources internes mobilisées à titre préventif par les services de la Ville (police, correspondants de nuit, TSHM, Plateforme incivilités), sans compter les frais des rondes de surveillance des bâtiments (Securitas), l'investissement des concierges et du personnel d'entretien scolaires ainsi que le suivi administratif des plaintes.

Actuellement, des actions de prévention des incivilités existent à plusieurs niveaux. Elles peuvent être soit directes, via par exemple un travail éducatif ou de sensibilisation (TSHM⁴⁴, CN⁴⁵, centres socioculturels...) ou des actions de prévention dans le cadre scolaire (projets PSPS⁴⁶, visites de la Brigade de la jeunesse, médiation, etc.), soit indirectes via des facteurs de protection (lumières, rondes de surveillance, etc.). Pour être plus efficaces dans les préaux, les différent·e·s intervenantes et intervenants sont dans l'attente d'une

⁴⁴ Travailleuses et travailleurs sociaux hors murs.

⁴⁵ Correspondant·e·s de nuit.

⁴⁶ Activités de promotion de la santé et de prévention dans les écoles du canton de Vaud.

signalétique claire sur les sites des collèges qui servira de support pour rappeler les règles d'usage et permettra de légitimer leur actions.

La Municipalité considère que la mise en œuvre d'une politique de proximité plus intégrative, induite par une vision plus polyvalente à l'échelle du quartier, participera à la diminution des charges liées au vandalisme et aux incivilités dans les sites scolaires, de manière complémentaire à l'action exercée jusqu'ici. Puisque les problèmes ont lieu principalement lorsque l'école n'est pas utilisée et donc non surveillée, le réaménagement et l'appropriation des préaux par la population devraient avoir pour effet positif une diminution du vandalisme, des incivilités et de l'insécurité sur ces sites. En permettant formellement l'accès aux préaux scolaires en dehors des heures d'école et en les aménageant de manière conviviale, tout en tenant compte des envies et besoins des riveraines et riverains grâce à la participation citoyenne, il est attendu une certaine autorégulation de ces espaces (contrôle social).

Enfin, afin de donner aux concierges davantage d'outils en matière de prévention et de dialogue avec la population, des formations en communication non-violente, résolution de conflit et de médiation seront proposées. Pour les préaux qui font régulièrement l'objet de déprédations, sur demande des usagères et usagers ou des directions d'établissement, de vandalisme ou d'incivilités, des dispositifs de médiation, de surveillance, voire de vidéosurveillance⁴⁷ pourront être déployés. Néanmoins, en cas de mésusages sur certains sites scolaires, par exemple par des groupes qui intimident les habitantes et habitants et les concierges, le règlement général de police s'applique et les agents continueront à intervenir, comme dans tous les lieux publics lausannois.

12.4 Entretien

Au-delà du maintien usuel de la propreté des préaux, leur ouverture au public représentera un enjeu important en termes d'entretien puisque le préau doit impérativement être propre et libéré de tout déchet à l'arrivée des élèves aux premières heures le lundi matin.

La gestion des déchets sera donc pleinement intégrée à la réflexion, notamment par la mise à disposition de poubelles et de possibilités de tri. Le choix et l'emplacement des poubelles tiendront compte des besoins liés aux différents usages mais aussi de ceux du personnel d'entretien. Les tournées de ramassage des déchets à proximité et aux abords des écoles devront être révisées.

13. Réponses aux postulats

Par le présent rapport-préavis, la Municipalité répond aux trois postulats relatifs aux préaux scolaires déposés au Conseil communal par M. Jacques-Etienne Rastorfer, M. Pierre Conscience et M. Xavier Company et consorts.

Celui déposé par M. Jacques-Etienne Rastorfer « Pour une récréation des cours de récréation » demandait d'une part, un état des lieux des préaux et une clarification de la politique de la Municipalité en regard de leurs aménagements, de la gestion de leur affectation et du partage des usages et d'autre part, d'exposer les intentions municipales en planifiant les éventuels travaux à venir et les investissements prévisibles.

La Municipalité estime avoir répondu à ce postulat en définissant des axes forts pour l'aménagement et en posant le cadre d'une nouvelle politique municipale des préaux scolaires incluant l'adoption de dispositions réglementaires applicables aux sites et préaux scolaires lausannois.

Les postulats (de MM. Jacques-Etienne Rastorfer, Pierre Conscience et Xavier Company et consorts) demandaient de rendre les cours d'école, les places de jeux et les activités qui s'y

⁴⁷ Indépendamment des questions qu'il pose en termes de protection de la sphère privée, il faut relever que cet outil a ses limites car s'il peut permettre de prévenir le vandalisme, son efficacité n'est pas garantie puisque la vidéosurveillance ne permet pas systématiquement l'identification des auteur·e·s, ni la surveillance de tout le site. Cas échéant, les démarches de demande d'autorisation, par ailleurs relativement coûteuses, seront portées par le SEP, dans le respect des dispositions cantonales et communales en la matière.

déroulent neutres d'un point de vue de genre. Le postulat de M. Pierre Conscience invitait la Municipalité à veiller à ce que la politique égalitaire entre femmes et hommes défendue par la Municipalité soit pleinement intégrée aux espaces de vie scolaire et enfantine, ainsi qu'aux activités pédagogiques qui y sont proposées. Ces enjeux ont également été soulevés par le postulat de M. Xavier Company et consorts. Les mesures visant à aménager des cours d'écoles non genrées font partie intégrante des principes d'aménagement décrits au chapitre 9. De plus, afin d'affiner les réflexions, les responsables des projets et les étudiantes et étudiants de l'UNIL ont apporté des recommandations, pistes de réflexion et d'action dans le cadre du projet Préaux en tous genres, éléments qui seront intégrés dans les projets d'aménagement des préaux.

14. Impact sur le climat et le développement durable

Le présent rapport-préavis s'inscrit pleinement dans la mise en œuvre du Plan climat de la Ville. Les objectifs développés aux chapitres 9, 10 et 11 présentent des aspects concrets répondant aux principes actuels de développement durable. Dans le choix des matériaux ou d'aménagements et du point de vue de la participation, la Municipalité compte développer une démarche exemplaire, qui bénéficiera au patrimoine scolaire et à ses utilisatrices et utilisateurs. Par ailleurs, cette politique répond à plusieurs objectifs de développement durable de l'ONU⁴⁸.

15. Impact sur l'accessibilité des personnes en situation de handicap

Ce rapport-préavis participe à promouvoir la politique d'accessibilité universelle au sein des préaux scolaires lausannois (cf. chapitre 9.2). La Municipalité veille à intégrer ce principe lors de chaque aménagement et réaménagement de ses préaux scolaires.

16. Aspects financiers

16.1 Principes de financement

La Municipalité souhaitant faire de la thématique des préaux scolaires une priorité dans les nouvelles constructions, les aménagements, les équipements et le mobilier extérieur seront intégrés, de manière claire et identifiée, dans les budgets de construction et de rénovation.

Les projets de valorisation des préaux existants seront pris en charge par les budgets des services concernés, tout comme la mise en place d'aménagements simples, les entretiens usuels, la sécurisation des infrastructures, l'entretien constructif (structures de jeux) ou les aménagements règlementaires.

Les plantations prévues seront assurées par le crédit dédié à l'Objectif canopée⁴⁹ de la Ville, tandis que les infrastructures ludiques sont financées dans le cadre du préavis relatif au réaménagement de places de jeux⁵⁰. La réfection de surfaces extérieures est financée par l'octroi d'un crédit-cadre biennal⁵¹.

Parallèlement, les jardins potagers scolaires font l'objet d'un financement conjoint entre le SPADOM, le SEP et les établissements scolaires suivant leurs spécificités. De plus, un budget de CHF 5'000.- par année est alloué par le SEP pour les coffres à jeux destinés aux établissements primaires.

⁴⁸ Par exemple : bonne santé et bien-être, éducation de qualité, égalité entre les sexes, inégalités réduites, villes et communautés durables, mesures relatives à la lutte contre les changements climatiques, vie terrestre.

<https://www.eda.admin.ch/agenda2030/fr/home/agenda-2030/die-17-ziele-fuer-eine-nachhaltige-entwicklung.html>

⁴⁹ Préavis N° 2021/15 : Objectif canopée – stratégie d'arborisation de la Ville de Lausanne.

⁵⁰ Préavis N° 2021/16 : Réaménagement de diverses places de jeux – 4^e étape.

⁵¹ Préavis N° 2022 /35 : Crédits-cadres bisannuels 2023 – 2024.

Enfin, diverses subventions sont susceptibles de financer une partie des aménagements ou réaménagements des préaux. Pour 2023-2024, un soutien financier a été obtenu pour réaménager les préaux des collèges de Bellevaux et de Prélaz dans le cadre de l'appel à projets lancé par les Fondations Radix et Federer.

16.2 Incidences sur le budget d'investissement

Pour la conception et la mise en place de la nouvelle signalétique, le SEP fera appel à un mandataire externe, spécialiste en signalétique. Le budget estimé comprend les phases de test, de déploiement ainsi que la fabrication et la pose des dispositifs, si possible par des prestataires internes à la Ville.

16.3 Incidences sur le budget de fonctionnement

Ce rapport-préavis n'a pas d'incidence sur le budget de fonctionnement de la Ville.

17. Conclusions

Eu égard à ce qui précède, la Municipalité vous prie, Madame la Présidente, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir prendre les résolutions suivantes :

Le Conseil communal de Lausanne,

vu le préavis N°2023 / 14 de la Municipalité, du 23 mars 2023 ;

ouï le rapport de la commission nommée pour examiner cette affaire ;

considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

décide :

1. de prendre acte de la stratégie municipale en matière de cours et préaux scolaires ;
2. d'adopter la réponse de la Municipalité au postulat de M. Jacques-Etienne Rastorfer, déposé le 13 juin 2017, intitulé « Pour une récréation des cours de récréation » ;
3. d'adopter la réponse de la Municipalité au postulat de M. Pierre Conscience, déposé le 20 février 2020, intitulé « Pour des espaces de vie commune et des activités pédagogiques égalitaires au sein des écoles lausannoises » ;
4. d'adopter la réponse de la Municipalité au postulat de M. Xavier Company et consorts, déposé le 3 mars 2020, intitulé « Et la cour d'école, c'est pour les garçons ou les filles ? »

Au nom de la Municipalité

Le syndic
Grégoire Junod

Le secrétaire
Simon Affolter

Annexes :

1. Extrait du tableau récapitulatif établi par le SPADOM, sept. 2022 ;
2. Dispositions règlementaires applicables aux sites et préaux scolaires de la Commune de Lausanne.